

**CAHIER DES CHARGES
CHAMPIONNATS DE FRANCE
DE MINIGOLF
ORGANISES SOUS L'EGIDE DE LA
FEDERATION FRANCAISE DE
MINIGOLF**

SOMMAIRE

Introduction	p3
Conseils pratiques	p3
Tournoi préparatoire	p3
Invitation	p4
Date	p4
Accès au terrain	p4
Terrain	p5
Sélection	p5
Déroulement	p5
Coaches	p5
Heures de départ	p5
Groupes de départ	p6
Classement individuel	p6
Classement par équipe	p6
Arbitrage	p7
Comité d'organisation	p7
Marqueurs	p8
Table de marque	p8
Panneau d'affichage	p8
Récompenses	p9
Résultats	p9
Rapport de compétition	p9
Restauration	p9
Publicité	p10
Médias	p10
Souvenir	p10
Commodités	p10
Pertes et profits	p11
Pack d'assistance	p11
Signatures	p11
Glossaire	p12
Fiche de réponse au CDC	P13
Fiche de réponse à la demande de travaux	P14

INTRODUCTION

- Le Cahier Des Charges proposé par la Commission Technique résulte de maintes concertations et de plusieurs années d'expérience.
- La plupart des charges développées dans ce document figure à **titre indicatif**, le déroulement général des championnats devant cependant rester conforme à ce qui existe aujourd'hui (sauf autorisation spécifique du Bureau Directeur de la F.F.M).
- Les buts du Cahier Des Charges sont :
 - d'aider chaque club à préparer l'organisation des Championnats de France,
 - de permettre au club de défendre au mieux sa candidature,
 - de faire état des charges respectées, insuffisantes ou supplémentaires,
 - d'aider le Comité Directeur de la F.F.M à faire le meilleur choix en toute connaissance de cause,
 - d'apporter les modifications nécessaires à l'évolution du Cahier Des Charges.
- Il comprend 3 parties :
 - un Cahier Des Charges détaillé permettant de connaître l'ensemble des charges souhaitées,
 - un Cahier Des Charges d'attribution rempli par les clubs candidats en concertation avec un membre de la Commission Technique avant l'examen des candidatures par le Comité Directeur de la F.F.M.
 - un Cahier Des Charges de synthèse clôturant le tournoi préparatoire et le Championnat de France.
- Chaque club garde la possibilité de ne pas respecter l'ensemble des points figurant dans le Cahier Des Charges en les indiquant sur le Cahier Des Charges d'attribution dans la rubrique « Points de non-respect » ou au contraire de rajouter des points en les indiquant sur le Cahier Des Charges d'attribution dans la rubrique « Ajouts »

CONSEILS PRATIQUES

- Le Cahier Des Charges détaillé est disponible sur demande écrite à la Commission Technique et sur le site web de la F.F.M.
- Le Cahier Des Charges d'attribution doit parvenir au responsable des candidatures au plus tard le 15 mai précédant le choix de l'attribution du championnat de France.
- Le Comité Directeur de la F.F.M attribue, 2 ans avant, l'organisation du Championnat de France à un club.
- Un membre de la Commission Technique est désigné pour accompagner chaque club, ses missions sont :
 - d'assister les organisateurs,
 - de visiter le site,
 - de compléter les Cahier Des Charges d'attribution et de synthèse,
 - de réaliser les communications verbales et écrites avec la Commission Technique.
- Les interlocuteurs du membre de la Commission Technique sont :
 - le président du club,
 - le propriétaire ou l'exploitant du terrain.

TOURNOI PREPARATOIRE

- Il permet de roder l'organisation et de vérifier les moyens mis en œuvre par le club.
- Il est organisé suivant ce cahier des charges, exception faite du nombre de tours, du dîner du samedi et de la remise des prix.
- Toutes les modifications, par rapport à ce cahier des charges, doivent être soumises à l'approbation du Bureau Directeur de la F.F.M.

INVITATION

- Elle comporte :
 - l'intitulé, ...^{énième} championnat de France de Minigolf,
 - la date,
 - le déroulement avec l'heure des départs,
 - le lieu,
 - le type de terrain,
 - le chef de tournoi,
 - les catégories et la composition des équipes,
 - les taxes d'inscription et d'entraînement,
 - l'adresse et le délai pour les pré-inscriptions et les inscriptions,
 - les récompenses.En annexe :
 - le plan d'accès au terrain,
 - la liste des hôtels avec leurs coordonnées.
- Elle doit être envoyée avant le 31 décembre de l'année précédant les championnats au membre de la commission technique responsable de la validation des invitations. Dans le mois suivant, le responsable des invitations transmet ces éventuelles remarques à l'organisateur. L'invitation définitive est envoyée aux clubs au plus tard le 28 février précédent les championnats de manière à ce que les clubs puissent faire leur pré-inscription avant le 31 mars précédent le championnat et que si nécessaire, d'éventuelles sélections puissent être faites sans souci par la Commission Technique (cf document «mode de sélection aux championnats de France »).

DATE

- Le Comité Directeur de la F.F.M préconise un week-end de juillet, ceci afin :
 - de faire coïncider l'entraînement et la compétition avec les vacances scolaires,
 - d'obtenir une participation la plus large possible,
 - d'harmoniser le calendrier français avec les compétitions internationales.

ACCES AU TERRAIN

- Le terrain doit être accessible aux joueurs pour l'entraînement :
 - du lundi au jeudi de 8h à 19h (la présence de joueurs non licenciés est possible),
 - le vendredi de 8h à 19h (réservé uniquement aux compétiteurs),
 - le samedi de 7h à 7h45 et de la fin de la compétition à 19h,
 - le dimanche de 7h à 7h45.
- Du samedi au dimanche (de 7h à 19h et jusqu'à la fin d'éventuels barrages), le terrain est réservé uniquement à la compétition pour :
 - les joueurs,
 - les coaches,
 - les arbitres,
 - les membres du comité d'organisation,
 - les médias (accompagnés d'un membre du comité d'organisation).

Le public pourra quant à lui, suivre la compétition depuis la zone matérialisée qui lui sera réservée.

TERRAIN

- Il doit être dans le même état que lors de l'homologation par la F.F.M.
- Tous les jours, dès l'ouverture, le nettoyage des pistes est à faire. Il en est de même dans le 1/4 d'heure entre l'entraînement et la compétition. Le nettoyage des pistes est à la charge du club organisateur.
- Dans les deux semaines précédant la compétition, aucune modification du terrain n'est possible (piste, obstacle, joint, marquage, etc..) à l'initiative du club organisateur.
- Par contre, pendant ces deux semaines, le comité d'organisation s'engage à faire, si réalisable, les modifications demandées par le membre de la commission technique ou le chef arbitre et à suivre leurs recommandations.

SELECTION

Les championnats de France dans leur forme actuelle ne permettent pas d'accueillir plus de 72 joueurs, toutes catégories confondues. En cas de dépassement de ce contingent au moment des pré-inscriptions, des sélections sont effectuées par la Commission Technique de la F.F.M (voir document « Mode de sélection aux championnats de France »).

DEROULEMENT

- Les championnats de France se déroulent sur deux jours.
- La répartition des tours est la suivante :

	Qualification		Finale
	Sam.	Dim.	Dim.
- Minigolf	3	2	2
- Filz suédois	3	2	2
- Golf miniature	4	3	2
- T5000	4	3	2

- La finale concerne la première moitié des joueurs de chaque catégorie avec :
 - un minimum de quatre,
 - les ex aequo avec le dernier finaliste.

COACHES

- Chaque club peut avoir autant de coaches qu'il souhaite à condition que ces coaches soient inscrits à la table de marque avant le début de la compétition.
- Par contre, sur le terrain le nombre de coaches est limité en fonction du nombre de joueurs en jeu :

	Joueurs	Coach(es)
- jusqu'à	4	1
- plus de	4	2

Le port du brassard distinctif de coach est obligatoire.

HEURES DE DEPART

- Le premier départ a lieu samedi et dimanche à 8 heures. Cet horaire peut être modifié en accord avec le chef de tournoi et la Commission d'arbitrage
- Les départs suivants se font toutes les cinq minutes (ajustement possible en fonction de la difficulté du terrain après accord de la commission technique).

GROUPES DE DEPART

- Ils sont composés de joueurs de la même catégorie aussi bien en qualification qu'en finale.
- Ils sont composés de trois personnes.
- Lorsque le nombre de joueurs ne se divise pas par trois, il y a deux personnes :
 - dans le dernier groupe en qualification,
 - dans le premier groupe en finale.

En qualification

- Les groupes sont constitués par tirage au sort au sein de chaque catégorie. Le tirage au sort est effectué sous le contrôle d'au moins un des arbitres de la compétition. Dans le cas où 3 joueurs du même club seraient tirés au sort dans le même groupe, le 3^{ème} tiré passera dans le groupe suivant. Si ce cas de figure arrive avec le dernier groupe, l'arbitre qui surveille le tirage au sort modifiera ce dernier de façon à régler le problème.
- L'ordre de départ pour les catégories est : ScF, ScM, JF, JM, SD2, SM2, SD1, SM1, D, M.
Nota : le lieu et l'heure du tirage au sort sont affichés le mercredi. Tous les intéressés peuvent y assister. Il s'effectue par le club organisateur le vendredi, au plus tard à 17 heures. La liste de départ est affichée au plus tard pour 19 heures.
- Les remplaçants des équipes doivent être connus de l'organisateur au plus tard le vendredi à 12 heures. Ils figurent toujours dans les derniers groupes. Les groupes de remplaçants sont tirés au sort toutes catégories confondues en essayant toutefois quand c'est possible de faire des groupes « adultes » et des groupes « scolaires ».
Nota : il se peut avec les groupes de remplaçants de se retrouver avec seulement 3 remplaçants « scolaires » appartenant tous au même club. Dans ce cas là, l'organisateur désignera un marqueur pour accompagner ce groupe de remplaçants.

En finale

- Les groupes sont composés en suivant l'ordre inverse du classement.
- L'ordre des départs est fait selon les catégories ScF, ScM, JF, JM, SD2, SM2, SD1, SM1, D, M.
Nota : il faut un marqueur pour chaque groupe n'ayant que des joueurs du même club.

CLASSEMENT INDIVIDUEL

- Conditions d'inscription :
 - avoir une licence joueur dans un club français affilié à la FFM ou dans un club étranger appartenant à une fédération affiliée à la WMF,
 - avoir la nationalité française (y compris double nationalité),
 - pour les étrangers, être résidant en France depuis plus de trois ans,
 - avoir été sélectionné.
- Selon le règlement de la WMF, un compétiteur ne peut pas participer à deux championnats nationaux dans la même année.
- Les étrangers non licenciés en France s'acquittent d'une taxe d'inscription supplémentaire dont le prix est fixé par le Comité Directeur de la F.F.M.
- Le classement individuel s'obtient en additionnant tous les tours de qualification et de finale.

CLASSEMENT PAR EQUIPE

- Tous les clubs affiliés à la F.F.M peuvent inscrire des équipes à condition d'avoir un nombre de joueurs sélectionnés suffisant pour cela.

- Elles comprennent :
 - trois joueurs plus un remplaçant facultatif
- Deux groupes d'équipes mixtes sont possibles, "Scolaires" qui comprend les catégories ScF et ScM
"Adultes" qui comprend toutes les catégories (y compris scolaires).
- Chaque équipe désigne un capitaine, joueur ou non. Par rapport au club organisateur ses obligations sont :
 - de communiquer la composition de l'équipe, le vendredi avant 12 heures,
 - d'annoncer le changement éventuel d'un titulaire par le remplaçant, à n'importe quel moment de la qualification.
 - d'être l'interlocuteur préférentiel des arbitres en cas de comportement déplacé de son équipe (cris en chaîne, mauvaise organisation du coaching, attitude collective antisportive). Les remarques d'arbitrage ne concernant qu'un seul joueur seront faites directement à ce dernier.

Nota : un seul changement est possible.

- Les clubs français ayant des licenciés étrangers peuvent aligner ces étrangers dans leur équipe s'ils le désirent. Cependant, un étranger licencié en France et n'y résidant pas depuis plus de 3 ans ne peut participer aux championnats de France que si il a été sélectionné et si son club l'utilise comme titulaire ou comme remplaçant au sein d'une équipe. Cette personne ne peut en aucun cas prétendre aux titres nationaux et ne peut disputer les finales
- La finale ne compte que pour le classement individuel. Donc l'attribution du titre par équipe se fait à la fin de la qualification.

ARBITRAGE

- Il comprend :
 - un chef arbitre,
 - un arbitre du club organisateur,
 - un arbitre d'un autre club.
- Leur nationalité peut être :
 - française,
 - étrangère (l'arbitre étranger doit être en mesure de présenter sa licence d'arbitre n'importe quand au cours des championnats si quelqu'un la lui demande).
- Dans les deux cas, leur diplôme est valide et reconnu par une fédération affiliée à la WMF.
- Le port du brassard orange et rouge pour le chef-arbitre et orange pour les 2 arbitres est obligatoire.
- La liste des arbitres est affichée le vendredi à 19 heures.
- Il doit en permanence y avoir au moins 1 arbitre sur le terrain et les arbitres doivent rester à proximité du terrain jusqu'à la fin du dernier tour du dernier groupe (+ éventuels barrages).
- Les arbitres à l'issue des championnats remplissent le rapport de tournoi qui est envoyé à la Commission Technique.

COMITE D'ORGANISATION

- Il comprend :
 - le responsable du club organisateur,
 - le membre de la commission technique mandaté par la F.F.M,
 - les personnes affectées à la table de marque,
 - les personnes ayant des fonctions diverses dans l'organisation (responsable presse,...)
 - les marqueurs.
- La liste est affichée au plus tard le vendredi à 19 heures.

MARQUEURS

- Le club organisateur désigne des marqueurs bénévoles dans les deux cas suivants :
 - **Marquage des scores**
- Ils ont la responsabilité de noter les scores sur les feuilles de marquage.
- La quantité à prévoir est fonction :
 - du nombre de groupes de remplaçants n'ayant que des joueurs du même club
 - du nombre de groupe n'ayant que des joueurs du même club en finale.
- **Marquage des balles**
- Sur le terrain de type Minigolf uniquement.
- Ils sont responsables du déplacement des balles dans le cercle de deux pistes :
 - Piste n°2 : pour remettre en jeu les balles hors limites avec une ficelle et un bouchon de trou,
 - Piste n°7 : pour enlever puis remettre en jeu les balles en les remplaçant par des œillets autocollants.
- Avant le premier départ, un arbitre leur donne les informations nécessaires selon le règlement sportif.
Nota : afin d'assurer leurs remplacements, il faut en prévoir au moins deux en plus.

TABLE DE MARQUE

- Elle comprend :
 - le panneau d'affichage,
 - les tableaux de résultats "Individuels" et "Equipes",
 - la sonorisation,
 - une horloge indiquant l'avance ou le retard par rapport aux départs prévus,
 - un ordinateur corrélant les résultats et les classements avec les tableaux,
 - une feuille de marquage, avec prénom, nom, catégorie et club pour chaque joueur,
 - un système de marquage pour chaque groupe (plaquettes avec pince, porte bloc,...) et un stylo.
 - les feutres verts, rouges, noirs (scores) et bleus (totaux),
 - les brassards aux couleurs réglementaires pour les fonctionnaires du tournoi et les coaches,
 - une trousse de première urgence.
 - tout le petit matériel de secrétariat.
 - Les ressources humaines sont :
 - un starter pour appeler les joueurs cinq minutes avant leur départ, les autoriser à s'échauffer pendant une minute pour la totalité du groupe, donner les départs et gérer l'horloge,
 - un contrôleur des scores et des signatures sur les feuilles de marquage,
 - deux transpositeurs des scores, également chargés de faire les totaux,
 - un pupitre pour la saisie des scores et la gestion des classements.
- Nota : afin de réduire l'astreinte de chacun, il faut compter deux personnes en plus.

PANNEAU D'AFFICHAGE

- L'installation du panneau est réalisée le week-end précédent la compétition.
- L'affichage comprend :
 - le nom, l'adresse et le téléphone d'un médecin et d'une pharmacie,
 - les horaires d'entraînements de la semaine,
 - le lieu et l'heure du tirage au sort,
 - les listes des départs,
 - le lieu et l'heure du dîner du samedi,
 - la liste des arbitres,
 - la liste du comité d'organisation.

RECOMPENSES

- Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent une coupe avec une plaquette.
- Sur le podium par équipe, chaque joueur (y compris le remplaçant) reçoit une médaille (or, argent, bronze).
- Les médailles et les plaquettes sont gravées avec les indications suivantes :
 - le lieu,
 - l'intitulé, ...^{énième} Championnat de France de Minigolf,
 - la date,
 - la place,
 - la catégorie.
- Les récompenses à la charge du club organisateur sont remises par :
 - les autorités municipales,
 - les représentants de la F.F.M,
 - le président du club organisateur,
 - le propriétaire ou l'exploitant du terrain,
 - les sponsors.
- D'autres prix peuvent être offerts ou concerner davantage de joueurs.
- La "Marseillaise" est jouée pour l'ensemble des champions de France de chaque catégorie une fois la remise des récompenses terminée.

RESULTATS

- Au plus tard le vendredi suivant la compétition, les résultats doivent arriver :
 - au responsable du challenge national.
- Dans les deux semaines ultérieures, ils sont envoyés :
 - au président de la F.F.M,
 - au Directeur Technique F.F.M
 - à chaque club français ainsi qu'aux joueurs étrangers représentés,
 - au responsable des archives,
 - au responsable des licences
 - au webmaster de la F.F.M.

RAPPORT DE COMPETITION

- A la fin de la compétition, un rapport est établi par le club organisateur et le chef-arbitre.
- Le club organisateur conserve un exemplaire pendant au moins un an.
- Dans les deux semaines ultérieures, deux autres sont envoyés :
 - au président de la F.F.M,
 - à la Commission Technique.

RESTAURATION

- Le club organisateur doit prévoir une restauration rapide à proximité du terrain, au minimum le samedi et dimanche à midi.

La compétition ayant lieu en continu, pour se restaurer, il n'y a que l'intervalle entre deux tours.

PUBLICITE

- Les publicités et leurs supports sont à la charge :
 - du club organisateur,
 - du propriétaire du terrain,
 - de l'exploitant du terrain.
- Celles relatives au tabac et à l'alcool sont interdites.
- Une place est réservée aux partenaires de la F.F.M.

MEDIAS

- Le club organisateur établit une couverture médiatique la plus large possible avant, pendant et après cet événement avec :
 - la presse,
 - la radio,
 - la télévision.
- Les demandes de prestations se font par courrier ou par fax.
- Les réponses sont demandées par les mêmes moyens.
- Pour des conseils ou en cas de difficulté, contacter la commission technique.

SOUVENIR

- La création d'objets utilisant le nom ou le logo F.F.M est soumise à l'approbation du Bureau Directeur de la F.F.M.
- Pour les objets n'utilisant pas le nom ou le logo de la F.F.M, une liberté totale est laissée au club organisateur à condition cependant que les objets créés gardent un lien avec l'événement. Tout objet « déplacé » ou ayant des connotations religieuses, politiques ou raciales est à proscrire et pourra faire l'objet d'une amende fixée par le Bureau Directeur de la F.F.M.

Les objets standards admis sont :

- balles,
- photos,
- vidéos,
- tee-shirts,
- pin's.

COMMODITES

Le club organisateur doit prévoir.

En cas de pluie :

- un abri (chapiteau, tente, etc.) pour tous, lors des interruptions,
- un système permettant de protéger les plaquettes de marquage,
- une raclette à chaque piste,
- des parasols protégeant certains obstacles (canon, éclair, escargot, etc.),

Pour l'accès des spectateurs :

- une infrastructure (barrières, rubans) délimitant l'accès sur le terrain,
- une distance supérieure à deux mètres entre les joueurs et le public est à respecter.

S'il n'y a pas de sanitaire :

- un accès à un local existant à proximité,
- soit la mise à disposition d'un matériel ambulancier.

Nota : les horaires d'ouverture correspondent à ceux du terrain.

Pour le dîner du samedi :

- une salle pouvant accueillir participants et accompagnateurs,
- et une réservation du nombre de places par club.

Nota : le président et le Directeur Technique de la F.F.M procèdent à la remise des trophées aux lauréats de l'année précédente.

PERTES ET PROFITS

- L'investissement des profits ou la gestion des pertes concernent le club organisateur et le propriétaire ou l'exploitant du terrain.
- Tout projet commun d'investissement, entre le club organisateur et la F.F.M, est soumis à l'approbation du Bureau Directeur de la F.F.M.
- Pour des raisons d'équilibre budgétaire de la F.F.M, l'approbation par le bureau Directeur doit avoir lieu avant la dernière assemblée générale ordinaire précédant la compétition.

PACK D'ASSISTANCE

- Le pack d'assistance technique et informatique comprend :
 - le cahier des charges d'attribution,
 - la feuille d'invitation,
 - la feuille d'inscription,
 - les listes de départ (qualification et finale),
 - les feuilles de marquage 9 tours,
 - les feuilles de résultats (individuel et par équipe),
 - le rapport de compétition,
 - le support pour les médias,
 - la synthèse du cahier des charges.
- Les fichiers sont conçus avec Excel et Word (Office 1997) et disponibles auprès de la Commission Technique de la F.F.M.

SIGNATURES

- Ce cahier des charges est la propriété de la F.F.M.
- Par retour d'expérience, ce cahier des charges peut être modifié chaque année par la Commission Technique. Toutes modifications entraîneront le changement de version du présent cahier des charges et devront être validées par le Bureau Directeur de la F.F.M.

GLOSSAIRE

- **CD** **Comité Directeur**
- **CDC** **Cahier Des Charges**
- **CF** **Championnats de France**
- **CT** **Commission Technique**
- **D** **Dames**
- **DT** **Directeur Technique**
- **FFM** **Fédération Française de Minigolf**
- **JF** **Juniors Féminines**
- **JM** **Juniors Masculins**
- **M** **Messieurs**
- **ScF** **Scolaires Féminines**
- **ScM** **Scolaires Masculins**
- **SD1** **Seniors Dames 1**
- **SM1** **Seniors Masculins 1**
- **SD2** **Seniors Dames 2**
- **SM2** **Seniors Masculins 2**



FICHE DE REPONSE AU CAHIER DES CHARGES

Cette fiche dûment rempli par le club candidat est à renvoyer dans les plus brefs délais avec le cahier des charges signé par le club organisateur, le propriétaire et l'exploitant du terrain à la commission technique de la F.F.M.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 200__

CLUB ORGANISATEUR :

LIEU :

POINTS DE NON RESPECT DU CAHIER DES CHARGES :

-
-
-
-
-
-
-

AJOUTS SOUHAITES PAR RAPPORT AU CAHIER DES CHARGES :

-
-
-

président club organisateur

Propriétaire du terrain

Exploitant du terrain



FICHE DE REPONSE AU RAPPORT DE TRAVAUX

Cette fiche dûment rempli par le club candidat est à renvoyer dans les plus brefs délais avec le cahier des charges signé par le club organisateur, le propriétaire et l'exploitant du terrain à la commission technique de la F.F.M.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 200__

CLUB ORGANISATEUR :

LIEU :

LISTE DES TRAVAUX FIGURANT SUR LE RAPPORT DE TRAVAUX ET NE POUVANT ETRE REALISES POUR LES CHAMPIONNATS DE France (avec la raison si possible) .

-
-
-
-
-

MODIFICATIONS NE FIGURANT PAS SUR LE RAPPORT ET QUI SERONT EFFECTUEES SUR LE TERRAIN AVANT LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

-
-
-

président club organisateur

Propriétaire du terrain

Exploitant du terrain